

Une fois complété, ce formulaire et les documents complémentaires que vous souhaiteriez y annexer doivent être adressés à la préfecture du département du lieu de détention des spécimens des espèces concernées (Direction départementale de la protection de la population pour les espèces animales, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour les espèces végétales).

Cadre réservé à l'administration (DDPP / D(R)EAL / Ministère chargé de l'environnement)

Date de réception

Numéro d'enregistrement

Autres références

Type d'autorisation

 préfectorale ministérielle après accord de la Commission européenne**1. Coordonnées du demandeur**Dénomination ou
raison sociale

Conseil Départemental des Pyrénées Orientales (66)

N° SIRET

22660001300016

Forme juridique

Adresse du siège social

N° et voie

24 quai Sadi Carnot

Complément
d'adresse

Code postal

66 000

Localité

Perpignan

Signataire de la demande

Nom, prénom

Qualité

N° de
téléphone
(facultatif)N° de portable
(facultatif)Adresse
électronique**2. Types d'opérations envisagées**

- Introduction en provenance d'un pays hors Union européenne
- Transit sous surveillance douanière
- Détention dans un lieu donné
- Transport d'un lieu à un autre, en France ou dans l'Union européenne
- Utilisation (alimentation humaine ou animale, bioénergie, production de médicaments, ...)
- Echange

3. Détail des opérations envisagées (description)

3-1 Lieux concernés (lieu de réalisation de l'opération, lieux de départ et d'arrivée si transport...)

Suppression et extraction de Jussie sur le chantier de réfection du pont sur le Têt (RD11) entre Canet en Roussillon et Saint-Marie.

Transport en centre agréé (compostage, méthanisation, incinération)

Date et lieu d'arrivée non identifiés à ce jour, à définir avec l'écologue qui sera chargé de la surveillance du chantier (prestataire mandaté après consultation)

3-2 Matériel utilisé pour la détention et le transport

Un premier passage sur sites sera effectué dès la première année.

En cas de recrudescence importante, un arrachage à la pelle mécanique pourra être envisagé et sera mis en œuvre conformément aux préconisations du guide de l'UICN (UICN France, 2015. Les espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises. Livret 2 : Identifier et gérer les principales espèces, Paris, France, 96 pages

3-3 Dates de réalisation de l'opération

2024

3-4 Objectifs de l'opération / motifs justifiant la réalisation de cette dernière

L'ouvrage est classé aujourd'hui en indice de gravité 4 par le service ouvrage d'art du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales. Cette situation conduit à la nécessité de mettre en œuvre sa déconstruction puis sa reconstruction.

Les travaux comprennent la suppression de cette espèce exotique envahissante réglementée dans l'emprise du chantier.

3-5 Aptitude technique du demandeur à réaliser l'opération (manipulation des spécimens, connaissance de leur biologie, ...)

Encadrement du chantier par un écologue, prestataire mandaté après consultation

3-6 En cas d'introduction sur le territoire national de spécimens en provenance de pays tiers, description de la situation sanitaire (sur les plans phytosanitaire ou vétérinaire) de la région de provenance des spécimens, et description de la situation sanitaire de ces derniers

4. Espèces concernées

Espèces animales réglementées au niveau de la métropole				
	Cochez les cases correspondantes aux espèces concernées par les opérations	Nombre de spécimens concernés	Code de la nomenclature combinée	Origine géographique des spécimens
MAMMIFERES				
<i>Callosciurus erythraeus</i> (Ecoreuil à ventre rouge)	<input type="checkbox"/>			
<i>Herpestes javanicus</i> (Mangouste de Java)	<input type="checkbox"/>			
<i>Muntiacus reevesi</i> (Muntjac de Reeves)	<input type="checkbox"/>			
<i>Myocastor coypus</i> (Ragondin)	<input type="checkbox"/>			
<i>Nasua nasua</i> (Coati roux)	<input type="checkbox"/>			
<i>Procyon lotor</i> (Raton laveur)	<input type="checkbox"/>			
<i>Sciurus carolinensis</i> (Ecoreuil gris)	<input type="checkbox"/>			
<i>Sciurus niger</i> (Ecoreuil fauve)	<input type="checkbox"/>			
<i>Tamias sibiricus</i> (Tamia de Sibérie)	<input type="checkbox"/>			
<i>Nyctereutes procyonoides</i> (Chien viverrin)	<input type="checkbox"/>			
<i>Ondrata zibethicus</i> (Rat musqué)	<input type="checkbox"/>			
OISEAUX				
<i>Corvus splendens</i> (Corbeau familier d'Inde)	<input type="checkbox"/>			
<i>Oxyrura jamaicensis</i> (Erismature rousse)	<input type="checkbox"/>			
<i>Threskiornis aethiopicus</i> (Ibis sacré)	<input type="checkbox"/>			
<i>Alopochen aegyptiacus</i> (Ochette d'Egypte)	<input type="checkbox"/>			
REPTILES				
<i>Trachemys scripta</i> (Tortue de Floride)	<input type="checkbox"/>			
AMPHIBIENS				
<i>Lithobates catesbeianus</i> (Grenouille taureau)	<input type="checkbox"/>			
POISSONS				
<i>Percocottus glenii</i> (Goujon de l'Amour)	<input type="checkbox"/>			
<i>Pseudorasbora parva</i> (Goujon asiatique)	<input type="checkbox"/>			
CRUSTACES				
<i>Eriocheir sinensis</i> (Crabe chinois)	<input type="checkbox"/>			
<i>Orconectes limosus</i> (Ecrevisse américaine)	<input type="checkbox"/>			
<i>Orconectes virilis</i> (Ecrevisse à pattes bleues)	<input type="checkbox"/>			
<i>Pacifascatus leniusculus</i> (Ecrevisse signal)	<input type="checkbox"/>			
<i>Procambarus clarkii</i> (Ecrevisse de Louisiane)	<input type="checkbox"/>			
<i>Procambarus fallax</i> (Ecrevisse des marécages)	<input type="checkbox"/>			
Espèces végétales réglementées au niveau de la métropole				
<i>Baccharis halimifolia</i> (Séneçon en arbre)	<input type="checkbox"/>			
<i>Cabomba caroliniana</i> (Eventail de Caroline)	<input type="checkbox"/>			
<i>Eichhornia crassipes</i> (Jacinthe d'eau)	<input type="checkbox"/>			
<i>Heracleum persicum</i> (Berce de Perse)	<input type="checkbox"/>			
<i>Heracleum sosnowskyi</i> (Berce de Sosnowsky)	<input type="checkbox"/>			
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> (Hydrocotyle fausse renoncule)	<input type="checkbox"/>			
<i>Lagarosiphon major</i> (Lagarosiphon majeur)	<input type="checkbox"/>			
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Jussie à grandes fleurs)	<input checked="" type="checkbox"/>			
<i>Ludwigia peploides</i> (Jussie rampante)	<input checked="" type="checkbox"/>			
<i>Lysichiton americanus</i> (Lysichite jaune)	<input type="checkbox"/>			

<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Myriophylle du Brésil)	<input type="checkbox"/>			
<i>Parthenium hysterophorus</i> (Parthenium matricaire)	<input type="checkbox"/>			
<i>Persicaria perfoliata</i> (Renouée à feuilles perfoliées)	<input type="checkbox"/>			
<i>Pueraria montana</i> (Kudzu)	<input type="checkbox"/>			
<i>Elodea nuttallii</i> (Elodée de Nuttall)	<input type="checkbox"/>			
<i>Alternanthera philoxeroides</i> (Herbe à alligator)	<input type="checkbox"/>			
<i>Asclepias syriaca</i> (Herbe à la ouate)	<input type="checkbox"/>			
<i>Gunnera tinctoria</i> (Gunnéra du Chili)	<input type="checkbox"/>			
<i>Heracleum mantegazzianum</i> (Berce du Caucase)	<input type="checkbox"/>			
<i>Impatiens glandulifera</i> (Balsamine de l'Himalaya)	<input type="checkbox"/>			
<i>Microstegium vimineum</i> (Herbe à échasses japonaise)	<input type="checkbox"/>			
<i>Myriophyllum heterophyllum</i> (Myriophylle à feuilles hétérogènes)	<input type="checkbox"/>			
<i>Pennisetum setaceum</i> (Herbe fontaine)	<input type="checkbox"/>			

5. Prévention des risques de fuite

Décrivez les mesures de surveillance prévues pour empêcher toute fuite des spécimens, ainsi que le plan d'urgence élaboré pour faire face à toute fuite ou propagation, y compris le cas échéant un plan d'éradication

La méthodologie préconisée par le guide du comité français de l'UICN intitulé « Les espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises » (2015) sera appliquée. La Jussie est peu présente sur le site des travaux (cf. Carte 9). L'action se limitera à la suppression et à l'extraction manuelle (préférable si la population est limitée) des pieds implantés dans l'emprise du chantier. Les végétaux pourront être exportés soit dans un centre de traitement agréé, soit sur un site interne isolé et sec, tel qu'une plateforme bétonnée ou revêtue. Dans ce cas, les déchets verts seront laissés à leur propre dégradation, au minimum pendant une année. Ces préconisations sont issues de retours d'expériences présentés par le Centre de Ressources Espèces Exotiques Envahissantes.

6. Coût total des opérations

Évaluez le coût total des opérations, et justifiez votre capacité financière à pouvoir les réaliser

7. Engagement du demandeur

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **PERPIGNAN**

Le **19 JUIN 2023**

Signature du demandeur

**Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur des Infrastructures et Déplacements**

David RICHARD

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

1952 10/10

1952 10/10

1952 10/10